**Préconisations**

Dans le SI-SIAO, lors de la saisie d’une évaluation sociale, **une préconisation minimum est obligatoire** pour pouvoir adresser la demande au SIAO.

Les préconisations sont à renseigner au début de la saisie de la demande, dans l’onglet « Accueil ».

Vous pourrez indiquer jusqu’à 3 préconisations. Néanmoins, une seule est obligatoire. La première préconisation correspond à la préconisation la plus adaptée à la situation de la personne.

**Les champs marqués d’astérisques et aux cadres rose foncé sont obligatoires.**

Voici les chemins d’accès sur le logiciel aux préconisations pour les dispositifs régulés par le SIAO :

Par exemple : pour préconiser une place en CHRS/CHS/CHU :

* Dans « Dispositif » : inscrire « Hébergement »
* Préciser dans l’encart « synthèse de la préconisation »
	+ Le type d’hébergement
	+ Un hébergement en H12 est-il envisageable ?
	+ La proximité géographique souhaitée (Paris, Banlieue, Proche Banlieue),
	+ La typologie de la chambre : colocation ? Si oui, jusqu'à combien de personnes ? Lit superposé ? Cuisine/Sanitaires collectifs ou individuels ? Frigo accessible ?